



Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent leurs droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des services proposés par l'Entreprise Individuelle Carole MERCIER (AAI 37). Celles-ci peuvent être modifiables à tout moment, seule la date de réception du devis signé sera admise pour l'application des présentes.

Article 1 - Application

Les présentes Conditions Générales de Vente sont conclues :

Entre, d'une part, l'**Entreprise Individuelle Carole MERCIER** (AAI 37), micro-entreprise, établie au 12 boulevard Winston Churchill - 37000 TOURS, Siret n° 952 749 935 00013 et représentée par Madame Carole MERCIER, dénommée « **le Prestataire** »

Et, d'autre part, **toute personne physique ou morale** souhaitant faire appel aux services de l'Entreprise Individuelle Carole MERCIER, dénommée ci-après « **le Client** ».

Elles visent à définir les relations contractuelles entre le Prestataire et le Client, ainsi que les conditions applicables à toute commande de prestation de services. Elles sont remises à chaque Client et sont disponibles sur le site Internet de l'Entreprise Individuelle Carole MERCIER.

En conséquence, toute commande de la part du Client implique une totale adhésion à celles-ci, à l'exclusion de tout autre document dont le Client aurait pu avoir connaissance par ailleurs (publicité, prospectus, etc.) ou sous réserve d'éventuelles conditions particulières du Prestataire communiquées au Client dans les devis spécifiques qui lui sont proposés.

Article 2 – Prestations

Le Prestataire propose des services ponctuels ou réguliers de secrétariat et de gestion administrative à destination des TPE, PME, Artisans, Commerçants et toute autre personne en faisant la demande.

Article 3 – Engagement

Le Prestataire engage son savoir-faire et son professionnalisme à la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées, ainsi qu'à respecter les délais convenus avec le Client lors de la prise de commande.

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire tous les éléments nécessaires à l'accomplissement de la mission définie. Tout retard ou omission de la part du Client pourra entraîner, soit une révision de la date de livraison, soit une annulation de la commande.

Article 4 – Limitation des responsabilités

Lorsque la prestation est terminée, le Prestataire n'assume plus aucune responsabilité.

Il en est de même à la suite de modifications apportées à la prestation de services par le Client ou n'importe qui en-dehors de l'Entreprise Individuelle Carole MERCIER.

Article 5 – Lieux d'intervention et horaires de travail

Les prestations de services sont réalisées, soit dans les locaux du Prestataire, soit dans les bureaux du Client, après accord de chacun.

Les journées et horaires de travail sont définis au préalable entre le Client et le Prestataire.

Dans le cadre d'une prestation réalisée à distance, le Prestataire s'engage à répondre à tout appel du Client dans le cadre de ladite prestation aux heures convenues préalablement.

Article 6 – Devis et commande

Chaque commande fait l'objet d'un devis gratuit, établi par le Prestataire sur la base des informations communiquées par le Client et indiquant le détail de la prestation à réaliser.

Le devis personnalisé comportera toutes les mentions obligatoires et sera valable un (1) mois à compter de sa date d'envoi.

Il s'agit d'un devis estimatif qui peut être révisé avec l'accord des deux parties (Client et Prestataire).

L'envoi du devis par le Prestataire se fera principalement par mail ; il pourra être envoyé par courrier à la demande du Client.

L'acceptation du devis, non modifié, par le Client, formalisée par sa signature et la mention « Lu et approuvé, bon pour accord », ainsi que la validation des présentes Conditions Générales de Vente donnent lieu à une commande ferme et définitive.

Les confirmations de commande peuvent être retournées au Prestataire par voie électronique, par voie postale ou remises en mains propres.

A défaut de réception de l'acceptation du devis, le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

A défaut de confirmation de la commande selon les modalités définies ci-dessus dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier sera réputé caduc.

Le Prestataire se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client et ce, dans le cas de la modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le Client postérieurement à l'établissement du devis par le Prestataire.

A défaut d'accord express du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, le Prestataire se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais encourus pour la réalisation de la prestation (déplacements, envois de courriers express, etc.) sont à la charge du Client.

Article 7 – Contrat de prestation de services

Le Client ayant souhaité avoir recours au Prestataire et ayant accepté le devis préalablement adressé, un contrat de prestation de services peut être établi afin de définir et convenir des modalités des services du Prestataire au bénéfice du Client, accompagné dudit devis.

L'acceptation du contrat de prestation de services se fera en paraphant chaque page et en signant la dernière page du contrat.

Article 8 – Tarifs

Les tarifs des prestations sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande par le Client. Les tarifs sont libellés en Euros. Les services aux entreprises sont négociés de gré à gré et leur tarif final pourra varier en fonction des exigences particulières que requièrent les prestations, soit en faveur du Client, soit en faveur du Prestataire. Ainsi, les tarifs indiqués sur les supports de communication du Prestataire sont donnés à titre indicatif et ne remplacent nullement un devis personnalisé en bonne et due forme.

Les tarifs sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année. Toutefois, le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans avis préalable et sans remise en cause des engagements déjà pris vis-à-vis du Client.

Toute facturation au tarif horaire est entendue avec la première heure indivisible.

La TVA est non applicable, selon l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Article 9 – Droit de rétractation et annulation

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de sept (7) jours suivant la date du devis signé, uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieur à ce délai de sept jours. Il ne sera alors facturé au Client aucun frais.

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, le Client s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée. Cette annulation doit être confirmée par le Client au Prestataire par écrit.

Dans l'hypothèse où le Prestataire ne serait plus en mesure d'assurer la mission pour une cause réelle et sérieuse (accident, maladie grave, etc.), la résiliation du présent contrat interviendra de plein droit après notification par lettre recommandée, en respectant un préavis de sept (7) jours.

Article 10 - Modalités de paiement

Le Prestataire établit une facture à chaque fin d'intervention ponctuelle ou mensuellement pour les interventions ponctuelles nécessitant plusieurs mois de travail ainsi que pour les interventions permanentes, en suivant les informations du devis signé et/ou contrat de prestation de services.

Les règlements s'effectuent comptant à réception de facture par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Carole MERCIER et envoyé à l'adresse suivante : 12 boulevard Winston Churchill - 37000 TOURS
- Virement bancaire (un RIB vous sera transmis)
- PayPal



Conditions Générales de Vente

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit dans les sept jours ouvrables après sa réception. A défaut, le Client ne pourra plus contester cette facture.

Article 11 – Pénalités de retard

En cas de défaut ou retard de paiement d'une facture à l'échéance, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009) ainsi qu'une indemnité minimum forfaitaire de 40 €uros pour frais de recouvrement (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Cette pénalité, calculée sur le montant net de la somme restant due, court de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, tout comme l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €uros.

En cas de non-paiement de la facture à la date fixée par celle-ci, le Prestataire aura de plein droit la faculté de suspendre ou d'annuler la fourniture de prestations de services demandées par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations, d'annuler les éventuelles remises accordées au Client.

Article 12 – Garanties

Le Client est le seul responsable du contenu des documents dont il demande l'exécution.

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'interruption de service Internet ou de perte de données causée par un fournisseur d'accès à Internet n'ayant aucun lien direct avec elle.

Le Prestataire garantit un travail compétent, de qualité, en adéquation avec les valeurs du Client.

Article 13 – Responsabilité et Cas de force majeure

Le Prestataire mettra en œuvre tous les moyens nécessaires mis à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le Client pour la réalisation de la prestation commandée.

Toutefois, compte tenu des risques de dommage ou de détérioration encourus par ce type de support, il appartiendra au Client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance, qui décharge en conséquence le Prestataire de toute responsabilité.

A compter de la remise des documents livrés par le Prestataire, le Client sera responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté. Il décharge en conséquence le Prestataire de toute responsabilité et le garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre, de ce fait ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser tous travaux dont les intentions seraient contraires à l'honnêteté ou à la morale (pornographie, racisme, incitation à la violence, etc.). Les textes, images et documents confiés au Prestataire restent la propriété du Client qui, seul, assume les conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne les droits et éventuels copyrights. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse.

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et échappant au contrôle du débiteur, au sens de l'article 1218 du Code Civil.

Article 14 – Obligation de confidentialité

L'Entreprise Individuelle Carole MERCIER s'engage à considérer comme confidentielles et à ne pas utiliser ni communiquer, sauf pour les besoins de l'exécution du présent accord, toute information, qu'elle soit de nature commerciale, stratégique, opérationnelle, financière, juridique, organisationnelle, comptable, fiscale, administrative ou autre, relative au Client, à l'activité du Client, ses réalisations et projets et aux opérations et projets, objets de la prestation, qu'elle ait été transmise oralement, par écrit ou sous forme électronique par le Client ou à laquelle le Prestataire a eu accès dans le cadre ou à l'occasion de la prestation.

Au terme du présent accord, le Prestataire remettra au Client toutes les données, informations, bases de données, quels qu'en soient les supports, relatives à la mission, confiées par le Client.

Article 15 – Droit de propriété intellectuelle

Le Client atteste de ses droits relatifs à l'intégralité des éléments transmis au Prestataire pour la réalisation de prestations (textes, documents, etc.).

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de duplicata, de violation de droits d'auteur et/ou d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

Article 16 – Loi Informatique et Libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit de rectification, de modification et de suppression des données qu'il aura communiquées au Prestataire.

Article 17 – Assurance

Le Prestataire déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle le couvrant dans le cadre de ses activités et notamment au titre du présent accord.

Souscription auprès de MAAF Assurances SA.

Article 18 – Réclamation – Droit applicable – Règlement des différends

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec une bienveillance attentive.

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité au Prestataire pour obtenir une solution amiable.

A défaut, les présentes Conditions Générales de Vente étant soumises au droit français, les différends qui surviendraient entre les parties relatifs à la conclusion, l'exécution ou l'interprétation du contrat seront soumis aux tribunaux compétents.